



**RESOLUTION N°001 PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DE L'ENSEMBLE ET  
INVESTITURE DU CANDIDAT D'ENSEMBLE A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 23  
DECEMBRE 2018**

Nous, partis et regroupements politiques, formant la plateforme politique, membres de la plateforme ENSEMBLE POUR LE CHANGEMENT, réunis en conclave des forces du Changement à Johannesburg du 09 au 12/03/2018 ;

Ayant passé en revue la situation générale du pays et plus particulièrement le processus électoral ;

Considérant la volonté du peuple congolais d'obtenir l'alternance politique dans le cadre de la Constitution et de l'Accord de la Saint-sylvestre ;

1. Considérant que la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI, a publié le calendrier électoral par sa décision N°065/CENI/BUR/17 du 05 Novembre 2017, Et que ce calendrier fixe la date des élections combinées (présidentielle, législatives et provinciales) au dimanche 23 Décembre 2018.
2. Considérant qu'en dépit de ses faiblesses, dont certaines ont été relevées sous forme de contraintes par la CENI elle-même, tout le monde s'accorde pour que cette échéance soit respectée. Car la tenue de ces élections est une étape essentielle à la consolidation des efforts du peuple congolais et de la communauté internationale en faveur de la démocratie, de la stabilité et de la paix dans la région.
3. Considérant que l'Accord du 31 décembre 2016 avait résolu la question du respect de la constitution en ses points II.1 et II.2 par l'interdiction de toute révision et changement de la constitution ainsi que l'impossibilité pour monsieur Joseph KABILA de briguer un troisième mandat, les problèmes majeurs à résoudre pour l'organisation effective d'élections libres, transparentes, inclusives et crédibles demeurent :
  - a) *le respect de ce calendrier par le Président KABILA et par ses partisans ;*
  - b) *la mise en œuvre intégrale et de bonne foi de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 en ce qui concerne plus particulièrement l'application des mesures de décrispation de l'espace politique ;*
  - c) *la redynamisation et la restructuration de la CENI.*
4. Entendu que rien à ce jour ne permet de penser que monsieur Joseph Kabila est prêt à appliquer l'Accord de la Saint Sylvestre et à libérer le processus électoral en vue de l'alternance démocratique.
5. Vue que ni décrispation politique, ni audit du fichier électoral, ni restructuration de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour renforcer son

impartialité, ni plan de décaissement des fonds pour les élections ne sont à l'ordre du jour. Au contraire la restriction de l'espace politique se poursuit avec la généralisation de politique global et inclusif du 31 décembre 2016 sont réprimées dans le sang.

6. Entendu que la situation sécuritaire se dégrade avec la prolifération de plus de 130 groupes armés, des arrestations des militants des droits de l'Homme et les interdictions des manifestations publiques pacifiques de l'opposition. Ainsi que les marches pacifiques des chrétiens organisées dans le seul but d'obtenir la mise en œuvre de l'Accord de la Saint Sylvestre.
7. Considérant l'émergence des nouveaux foyers de conflit (centre et Est du pays) avec à la clé plus de 4 millions de déplacements internes, 484 000 réfugiés, plus de 500 000 enfants souffrant de la malnutrition sévère...
8. Et que malgré cette tragédie, les résolutions ainsi que les recommandations de la communauté internationale (Nations Unies, Union Africaine, UA, Union Européenne, UE, SADC, certains partenaires bilatéraux et Vatican) ne reçoivent que très peu d'échos de la part du Président Kabila et de son gouvernement.
9. Considérant qu'il ne peut y avoir d'élections démocratiques et crédibles, porteuses d'un règlement durable de la crise actuelle, de paix et de stabilité en RDC, sans décrispation politique préalable ni réaménagement de la CENI pour rassurer tous les compétiteurs électoraux.
10. Entendu que 26 mars 2018, la CENI publiera la liste et regroupements et partis politiques autorisés à concourir aux prochaines élections, telle que transmise par le ministère de l'intérieur. En l'absence de solution sur la question du dédoublement des partis politiques, il est évident que certaines formations politiques courent le risque d'être exclues des élections. **Dès lors, le 26 mars 2018 au plus tard, la question du dédoublement des partis politiques doit être résolue. Faut de avoir résolu cette question, la persistance du dédoublement compliquera le contentieux des candidatures et retardera d'autant l'échéance des scrutins prévue pour le 23 décembre 2018.**
11. S'agissant de **la libération des prisonniers politiques et du retour des exilés, les mesures d'élargissement doivent être prises pour au plus tard fin avril 2018.** Les bénéficiaires de ces mesures doivent jouir de leur liberté suffisamment tôt pour prendre une part active au processus électoral et être en mesure de déposer leurs candidatures aux provinciales, législatives nationales et présidentielle, dont la date est fixée au 25 juillet 2018.
12. Alors qu'on chemine vers la précampagne, l'opposition reste toujours empêchée de mouvement et ne pourra pas préparer ses partisans aux élections. **Aussi importe-t-il d'envisager la levée immédiate de toutes les mesures de restriction et d'interdiction des réunions et manifestations publiques prises par les différentes autorités municipales sur instigation du gouvernement central.**

13. Toutes ces mesures de décrispation vont contribuer à l'apaisement et à la construction de la confiance pendant la période pré-électorale, électorale et post-électorale, condition sine qua none d'un processus électoral apaisé.
14. Il en sera de même des préoccupations exprimées sur l'indépendance et l'impartialité de la CENI, la transparence des scrutins. A cet effet, outre le remplacement des membres du Bureau de la CENI par les partis politiques et autres composantes concernés, conformément à l'Accord du 31 décembre 2016, les opérations ci-dessous doivent être conduites et entourées de la plus grande transparence :
- *audit du fichier électoral (mai 2018) ;*
  - *rejet de l'usage de la machine à voter pour le scrutin ;*
  - *appui des experts internationaux.*
15. A 9 mois des élections, la prochaine session du Conseil de sécurité des Nations Unies devra se pencher particulièrement sur les voies et moyens les plus efficaces pour contraindre le Président Kabila à mettre en œuvre les actions et les mesures prévues par l'Accord politique du 31 décembre 2016 et sa résolution 2348 (2017).
16. Ainsi, ***toute indifférence ou complaisance de la Communauté internationale face à l'impasse actuelle sur l'application effective des mesures de décrispation ne pourra que compromettre les initiatives et les efforts de règlement pacifique de la crise de la République Démocratique du Congo qui empoisonne toute l'Afrique.*** Ceci ne pourra que conduire inexorablement la République Démocratique du Congo vers un chaos généralisé difficilement maîtrisable. Nous l'affirmons, haut et fort, c'est le Président Kabila qui entretient la crise en tournant délibérément en dérision toutes les initiatives et tous les efforts de règlement pacifique de la crise.
17. Conscients de la nécessité de s'organiser et de se préparer à la conquête du pouvoir à tous les niveaux d'Etat : la présidentielle, les législatives et les provinciales ;
18. Nous, partis politiques et associations, membres de : « ENSEMBLE POUR LE CHANGEMENT » avons décidé de placer à la tête de notre mouvement, M. Moise KATUMBI CHAPWE ;
19. Considérant enfin les élections à venir, et prenant en considération l'expérience, la popularité et la capacité à faire gagner le peuple congolais, tous ici réunis dans ENSEMBLE POUR LE CHANGEMENT, réitérons notre décision de présenter pour le scrutin du 23 décembre 2018, la candidature de Moise KATUMBI CHAPWE à l'élection présidentielle.

**Fait à Johannesburg, le 12 mars 2018**

**Les participants**